

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



Nombre de conseillers  
en exercice : 39

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 25  
Nombre de représentés : 08  
Nombre de votants : 33

**OBJET**

Affaire n°2017-006

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION  
ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU  
POTABLE  
MODIFICATION DE LA STRUCTURE  
TARIFAIRE**

**NOTA** / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 janvier 2017 et affichée le 30 janvier 2017.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

14 FEV 2017

LE MAIRE



Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 7 FEVRIER 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le mardi 7 février, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : M. Sergio Erapa.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Jasmine Béton 4<sup>ème</sup> adjointe, Mme Annie Mourgaye 5<sup>ème</sup> adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9<sup>ème</sup> adjoint, M. Armand Mouniata 10<sup>ème</sup> adjoint, M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

**Absents représentés** : Mme Dalila Mahé 2<sup>ème</sup> adjointe (par Mme Paulette Lacaptia 1<sup>ère</sup> adjointe), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Brigitte Laurestant (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa 11<sup>ème</sup> adjoint), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Karine Infante), Mme Mikaëla Latra (par Mme Annick Le Toullec 8<sup>ème</sup> adjointe).

**Arrivé (s) en cours de séance** : Néant.

**Départ (s) en cours de séance** : Néant.

**Absent (s)**: M. Bernard Robert 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Cala M'Rhéhourri 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Hary Auber, Mme Mémouna Patel, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

REÇU LE

14 FEV. 2017

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU  
POTABLE**

**MODIFICATION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission « Aménagement - Travaux - Environnement » réunie le 26 janvier 2017,

**Vu** le rapport présenté en séance du 7 février 2017 relatif à la modification de la structure tarifaire du service public de production de distribution de l'eau potable,

**Après discussion et à la majorité (2 abstentions : Mme Auber et M. Jardinot),**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'approuver la nouvelle grille tarifaire du service d'eau potable suivante :

	Usagers domestiques ou assimilés Situation inchangée				Usagers Professionnels Nouvelle tarification			
	Part communale	Part délégataire	Part office de l'eau	Total	Part communale	Part délégataire	Part office de l'eau	Total
Tranche 1	0,0950	0,1653	0,2162	0,4765	0,0950	0,1653	0,2162	0,4765
tranche 2	0,2900	0,3305	0,2162	0,8367	0,2900	0,3305	0,2162	0,8367
tranche 3	0,3300	0,4958	0,2162	1,0420	0,3300	0,4958	0,2162	1,0420
tranche 4	<b>0,3300</b>	0,6610	0,2162	1,2072	<b>0,5000</b>	0,6610	0,2162	<b>1,3772</b>

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**

  
Olivier HOARAU



# SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

## MODIFICATION DE LA STRUCTURE TARIFAIRE

Le présent rapport a pour objet la modification de la structure tarifaire du service d'eau potable.

La commune de Le Port dispose actuellement d'une facturation progressive des services d'eau potable et d'assainissement qui tient compte de la situation sociale des administrés et du niveau de consommation (4 tranches semestrielles) :

- la première tranche allant de 0 à 100 m<sup>3</sup>
- la deuxième tranche allant de 101 à 180 m<sup>3</sup>
- la troisième tranche allant de 181 à 360 m<sup>3</sup>
- la quatrième tranche pour les volumes supérieurs à 360 m<sup>3</sup>

Ce principe de facturation progressive permet :

- de protéger les foyers modestes avec un prix très faible pour la 1ère tranche de consommation semestrielle,
- d'inciter les administrés à économiser la ressource via un tarif progressif.

L'ensemble des usagers constitue une même catégorie appelée « usagers domestiques ou assimilés ».

Dans un souci d'économie de la ressource, la Ville souhaite changer la structure tarifaire afin d'inciter une catégorie d'usagers, à savoir les professionnels, à maîtriser leur consommation d'eau. Pour mémoire, la consommation industrielle représente 12% de la production globale et elle a progressé de 5% au cours de ces 2 dernières années.

Il est donc proposé :

- la création d'une catégorie d'usagers professionnels, regroupant les artisans, commerçants et industriels ;
- une augmentation de la part communale sur la 4ème tranche uniquement pour cette nouvelle catégorie qui passerait de 0,33€ HT à 0,50€ HT.

En effet, la 4ème tranche de consommation (plus de 360 m<sup>3</sup> par semestre) correspond à une consommation journalière minimum de 2 000 litres d'eau par jour.

Il est à noter que la catégorie des usagers « domestiques et assimilés » ne comptera désormais que les ménages et établissements publics (établissements de santé, lycées, collèges, SDIS...).

La nouvelle grille tarifaire de la commune sera la suivante :

	Usagers domestiques ou assimilés Situation inchangée				Usagers Professionnels Nouvelle tarification			
	Part communale	Part délégataire	Part office de l'eau	Total	Part communale	Part délégataire	Part office de l'eau	Total
Tranche 1	0,0950	0,1653	0,2162	0,4765	0,0950	0,1653	0,2162	0,4765
Tranche 2	0,2900	0,3305	0,2162	0,8367	0,2900	0,3305	0,2162	0,8367
Tranche 3	0,3300	0,4958	0,2162	1,0420	0,3300	0,4958	0,2162	1,0420
Tranche 4	<b>0,3300</b>	0,6610	0,2162	1,2072	<b>0,5000</b>	0,6610	0,2162	<b>1,3772</b>

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 27 juillet 2016.

Cette nouvelle structure tarifaire sera applicable au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Le Conseil municipal est appelé à :

- se prononcer sur la création d'une catégorie d'utilisateurs professionnels, regroupant les artisans, commerçants et industriels ;
- approuver l'augmentation de la part communale sur la 4<sup>ème</sup> tranche uniquement pour cette nouvelle catégorie qui passerait de 0,33€ HT à 0,50€ HT ;
- autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction Générale des Services Techniques- Service Eau Assainissement**